
Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 12 décembre 2023, à 18 H 45, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 6 décembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CASTELL Jean-François, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, BAUW Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FLAHAUT Karine, FLAJOLET André, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, POHIER Jean-Marie, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOULLIART Virginie donne procuration à LAVERSIN Corinne, IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, PÉDRINI Léo donne procuration à DE CARRION Alain, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à FOUCAULT Gregory, DUPONT Jean-Michel donne procuration à VIVIER Ewa, MEYFROIDT Sylvie donne procuration à OGIEZ Gérard, ANTKOWIAK Corinne donne procuration à SWITALSKI Jacques, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à LEMOINE Jacky, DELETRE Bernard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, DISSAUX Thierry donne

procuration à VERDOUCQ Gaëtan, DUMONT Gérard donne procuration à DAGBERT Julien, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MAESEELE Fabrice donne procuration à PAJOT Ludovic, MERLIN Régine donne procuration à MARGEZ Maryse, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, RUS Ludivine donne procuration à DEMULIER Jérôme, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DELECOURT Dominique, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphine, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MILLE Robert, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Madame OPIGEZ Dorothée est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
12 décembre 2023

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

CONTRAT TERRITORIAL 2023-2026 ENTRE LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Le Conseil départemental a souhaité renouveler sa politique de contractualisation avec les territoires sur la période 2023-2026.

Cette démarche partenariale vise à conforter les relations collaboratives entre le Département et les EPCI, les communes exerçant des fonctions de centralités, les syndicats intercommunaux et des associations.

Pour la Communauté d'Agglomération, ce nouveau contrat a pour finalité de faire converger sur des enjeux communs de développement territorial les priorités de son Projet de Territoire et les axes des 3 pactes départementaux (« Pactes des Solidarités territoriales », « Pactes des Réussites citoyennes » et « Pactes des Solidarités humaines »)

En appui de cette démarche et en dehors du cadre usuel de ses politiques de droit commun, le Département via le fonds d'innovation territorial sera en mesure de soutenir les projets de l'agglomération répondant aux objectifs de ce contrat.

Le présent contrat précise les ambitions des deux collectivités et les interventions réciproques organisées autour de 3 axes :

- Conforter la qualité de vie des habitants
- Mobiliser les ressources en faveur de l'inclusion
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

Suite à l'avis favorable des Commissions « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 27 novembre 2023, « Cohésion Sociale du 29 novembre 2023 », « Services du quotidien, Administration Générale et territoriale du 04 décembre 2023 », « Cycle de l'Eau du 04 décembre 2023 » et « Développement Économique et Transition Écologique du 27 novembre 2023 », est proposé à l'Assemblée d'approuver le contrat territorial entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention correspondante. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE le contrat territorial 2023-2026 entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ci-joint.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la convention correspondante.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 DEC. 2023**

Et de la publication le : **20 DEC. 2023**
Le Président



GACQUERRE Olivier



GACQUERRE Olivier

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'Agglomération de
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

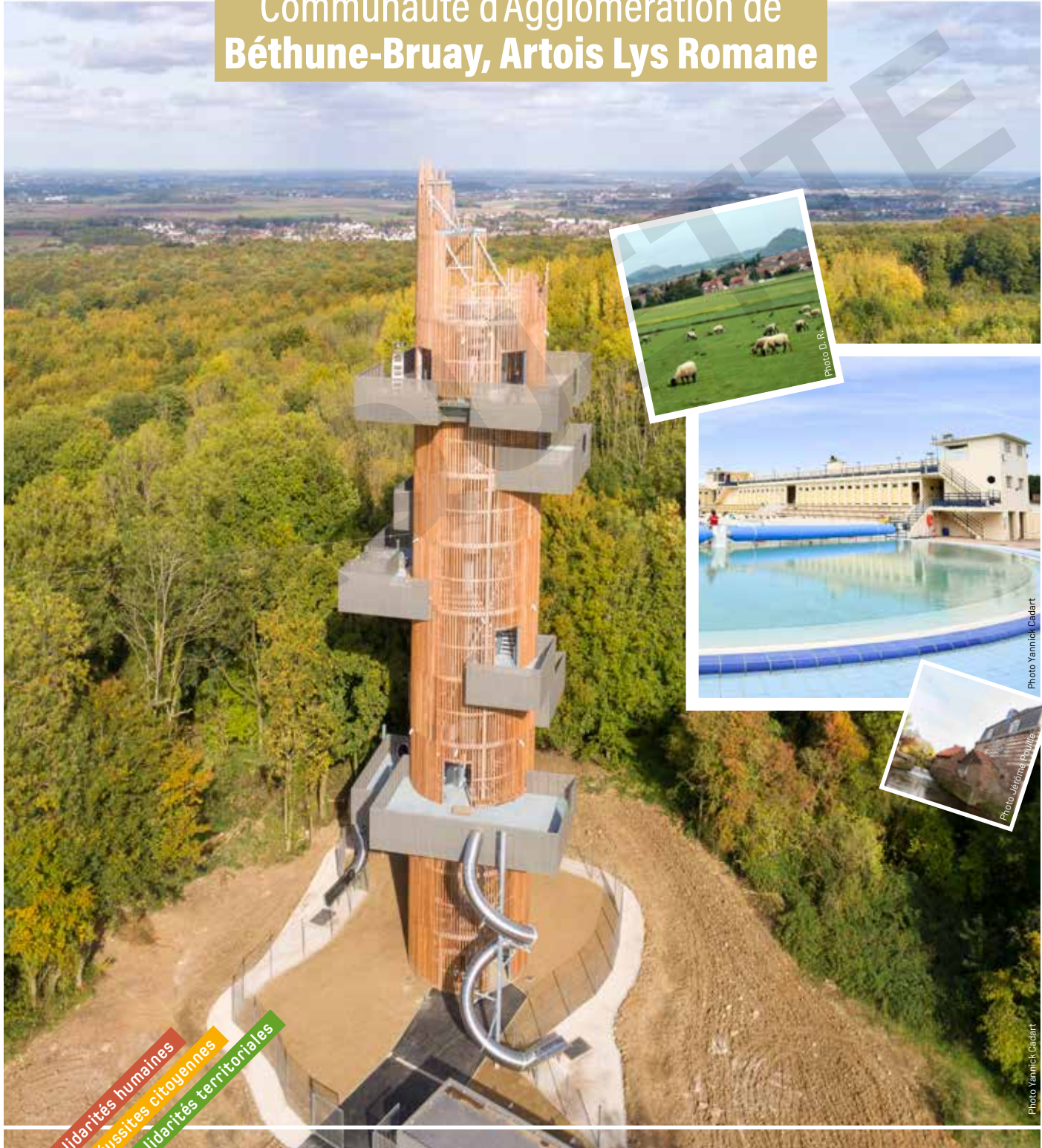


Photo D. R.



Photo Yannick Cadart

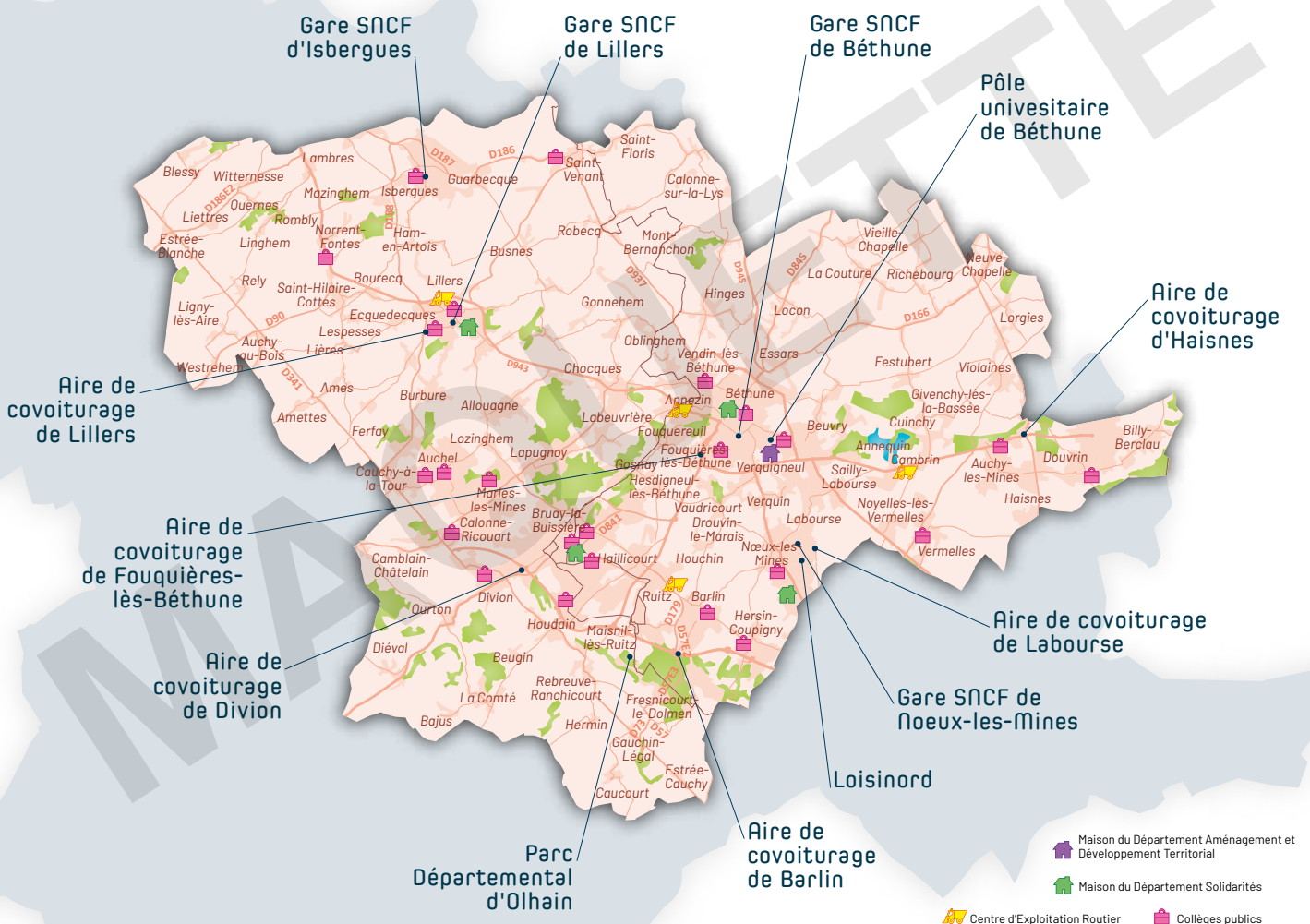


Photo Jérôme Fraville

Photo Yannick Cadart

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Le territoire de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Le projet de territoire « l'agglomération 100 % durable » adopté fin 2022 et élaboré à l'issue d'une large concertation a permis d'impliquer le plus grand nombre dans la conduite du changement et détermine à présent une nouvelle vision et un destin commun pour la CABBALR à l'horizon 2032.

Il fixe le cap et les stratégies à suivre dans un document « programmatique » pour répondre aux défis des transitions (énergétique, écologique, économique, sociale) et progresser vers une communauté durable, à taille humaine, situant l'habitant et ses usages quotidiens au cœur des préoccupations.

Une organisation territoriale centrée sur la proximité et l'accès aux services (Territoire des 30 minutes) a servi de fil rouge dans la définition des priorités et des enjeux de cette intercommunalité rurale, urbaine et épousant le bassin minier.

4 grandes priorités structurent dorénavant la mise en œuvre des politiques communautaires :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique.

Dans ce contexte, la contractualisation avec le Département au travers de la démarche partenariale et de prospective territoriale qu'elle représente, revêt un réel intérêt pour notre agglomération.

Elle permet de conjuguer des moyens, de conforter nos engagements communs, de planifier nos actions et de créer de nouvelles dynamiques au service du développement du territoire et de ses acteurs.

Olivier Gacquerre,
Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Maire de Béthune



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- La réalisation d'un centre d'essais « Turbo compresseurs » au CRITT M2A à Bruay-la-Buissière ;
- La construction de la base nautique de Beuvry ;
- L'aménagement de nouvelles bibliothèques et médiathèques dans diverses communes ;
- Les travaux de mise en conformité et de restructuration du bâtiment du centre de création et de diffusion des arts visuels LABANQUE à Béthune ;
- La requalification de la Cité des électriciens à Bruay-la-Buissière ;
- La construction de l'ARENA Béthune-Bruay à Verquin ;
- La rénovation de salles de sport dans diverses communes...

ZOOM

*sur une opération
contractualisée*



L'Agglomobile, un guichet unique itinérant pour « aller vers » les habitants de l'agglomération

Vaste territoire de 100 communes, l'agglomération présente des configurations géographiques variées. Les 280 000 habitants du territoire vivent dans des villes moyennes, des espaces périurbains, cités minières et des communes rurales. Près de 40 000 personnes résident dans les quartiers prioritaires de la ville, où se concentrent des difficultés en matière de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, de mobilité... Bien que plus diffuses, ces difficultés sont également présentes en milieu rural. Pour ces populations, l'accès aux services publics et au numérique constitue un réel enjeu.

De par ses nombreuses compétences, l'offre de services aux habitants de la Communauté d'Agglomération est large. Elle concerne l'habitat, l'emploi, la culture, le sport, les loisirs, l'accès au droit, les déchets, l'eau potable, l'assainissement... Soucieuse de la qualité des services publics et favorable à une plus grande proximité avec la population, la CABBALR souhaite « aller vers » ses habitants, par la mise en place d'un équipement mobile ; l'Agglomobile.

Ce guichet unique itinérant aménagé en pôle d'accueil, proposera un accompagnement à la réalisation de démarches administratives et du quotidien : accueil, orientation, information et accompagnement des usagers. Cela suppose que les professionnels de l'Agglomobile aient une bonne connaissance des offres des partenaires, au nombre desquels le Département du Pas-de-Calais. Proposer une solution à un habitant, ou l'orienter vers le bon partenaire, c'est lutter contre l'errance administrative, dans l'esprit d'un Accueil Social Inconditionnel de Proximité efficace.

Un accompagnement au numérique sera également proposé pour en favoriser l'apprentissage et la montée en compétences numériques des habitants du territoire : prendre en main les outils, réaliser ses démarches en ligne, échanger avec ses proches, suivre la scolarité de ses enfants...

Les services départementaux seront associés à la mise en œuvre de cette initiative, accompagnée financièrement lors de la précédente contractualisation avec l'Agglomération.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

Le projet de territoire 2022-2032 de la CABBALR détermine un avenir commun et partagé pour les 100 communes qui la composent et les 280 000 habitants qui y vivent.

Il précise le cadre d'intervention des politiques et des compétences communautaires et formalise également le niveau d'engagement de l'agglomération dans les transitions environnementale, économique et sociale.

La conduite du changement qui accompagnera cet engagement sous-tend des enjeux de sobriété sur le plan des consommations (foncière, des ménages, énergétiques...), des valeurs de solidarité et de coopérations et le soutien à l'innovation (sociale, servicielle, technologique...).

Le projet de territoire constitue dorénavant la boussole de l'ensemble des actions menées au quotidien par la CABBALR et revêt une dimension transversale et systémique où chacun, chacune à sa place concourt à la mise en œuvre d'une ambition commune.

Les principales aspirations de cette mutation projettent un territoire de référence en matière de développement durable économiquement, socialement et écologiquement ; un territoire plus résilient à taille humaine avec la proximité des usages et des services comme maître-mot du plan d'actions.



S'adapter au changement climatique, préserver les ressources et protéger la nature

L'impact des activités humaines et de l'artificialisation des sols a fortement marqué le territoire et exige à présent une gestion économe du foncier et une préservation renforcée des ressources ; en particulier celle de l'eau afin de garantir sa qualité et son approvisionnement dans un contexte de tension récurrente sur le niveau des nappes phréatiques. La CABBALR a ainsi adopté une posture volontaire qui vise à sécuriser l'approvisionnement en eau, à investir plus massivement le sujet des friches, à actualiser son schéma Trame Verte et Bleue à partir duquel des actions partenariales de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques peuvent être menées. Le soutien aux productions agricoles locales et au développement des circuits courts alimentaires dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial fait partie intégrante de cet enjeu.

Cet engagement se traduit également au niveau des déchets avec le renforcement des engagements communautaires pour réduire significativement leur production et optimiser leur valorisation et leur recyclage.

Enfin, s'agissant de la vulnérabilité du territoire face aux impacts climatiques, l'agglomération dans le cadre son programme PAPI et des Plans de Restauration Écologique des cours d'eau poursuivra ses investissements dans le but de diminuer significativement l'impact des inondations et du ruissellement.

Progresser vers une mobilité plus durable et réduire la part modale de la voiture

Sur le plan des mobilités, CABBALR est particulièrement marquée par la voiture dont la part modale s'élève à 71 % et à 85 % pour les trajets domicile-travail.

La part modale du vélo étant quant à elle marginale avec un taux de 2 % au même titre que celle des transports collectifs

qui se situe à 4 %. Face à ce constat et consciente de l'enjeu écologique que représentent les mobilités, la CABBALR mènera des démarches significatives pour réduire l'emprise et l'impact écologique de la voiture au profit de modes décarbonés, actifs et solidaires.

Le développement et la modernisation des aires de covoiturage ainsi que l'expérimentation de solutions décarbonées pour la logistique urbaine constitueront également des leviers en faveur de cette ambition.

Au-delà des mobilités, la transition énergétique et la réduction des consommations énergétiques plus globalement concerneront d'autres politiques et programmes communautaires notamment au titre du développement économique et le soutien à l'écologie industrielle et la décarbonation des procédés et de l'habitat avec l'accompagnement renforcé des programmes de rénovation énergétique du parc existant. L'agglomération souhaite également développer la production des énergies renouvelables (photovoltaïque, réseaux de chaleur...) et réduire ses consommations énergétiques en poursuivant massivement le programme de réhabilitation thermique de son patrimoine.

Au titre de la cohésion sociale, de la qualité de vie et de l'attractivité résidentielle, l'agglomération privilégiera l'accès aux services et aux ressources qu'elle déploie, la promotion et la valorisation de son patrimoine au côté des communes et les actions et démarches contribuant au bien-être individuel et au lien social.

L'accès à l'offre et aux équipements sportifs et culturels constitue un enjeu déterminant pour la CABBALR. Sur le plan culturel, grâce à un réseau d'équipements (Centre de création et de diffusion contemporain LABANQUE, Cité des Électriciens, Unité d'Art Sacré, conservatoire de musique et de danse) et le développement d'actions de diffusion, de découverte mobilisant un réseau de professionnels, la CABBALR poursuivra la politique volontariste qu'elle a mise en œuvre depuis plusieurs années pour toucher le plus grand nombre de personnes et au plus près des lieux de vie.

En matière de sport, la CABBALR bénéficie également d'équipements structurants (ARENA Béthune-Bruay, les piscines communautaires, le stade de glisse, une piste d'athlétisme...) et d'une pratique reconnue en matière de promotion et de découverte des pratiques sportives dont le programme phare « 100 % de nageurs chez les moins de 12 ans ».



La CABBALR est également reconnue pour la diversité de ses paysages et l'ensemble des éléments naturels et patrimoniaux qui contribuent à son attractivité et à son image. Ils constituent des atouts indéniables à préserver et valoriser en collaboration avec les communes. Ils concernent le maintien de commerces, de services de proximité au cœur des bassins de vie, le développement des activités de loisirs de plein air, la préservation d'équipements et sites patrimoniaux, le cyclotourisme (vélo routes, Eurovélo, itinéraires touristiques) et le schéma directeur de la voie d'eau et des itinéraires de randonnée pédestre. L'Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre de sa stratégie touristique territoriale accompagnera cette ambition par le biais d'actions et d'outils de promotion.

Le parcours de vie et les fonctions sociales qu'il sous-tend sont pleinement intégrés aux ambitions que porte la CABBALR.

Parmi ces fonctions l'accès aux soins est priorisé notamment face à la faible



densité de médecins généralistes à laquelle le territoire est confronté. Le Contrat local de Santé dont les domaines d'intervention permettent de couvrir une réponse plus complète en matière de prévention, d'écoute et de prévention, formalisera cet engagement fort.

Assurer un logement digne aux habitants et une offre adaptée aux parcours résidentiels constitue un objectif de mixité sociale réaffirmé par l'agglomération. Il vise à faciliter l'accès à un habitat de qualité pour les familles modestes et les personnes isolées, à renforcer la lutte contre l'habitat indigne et à disposer d'une offre de logements permettant le maintien à domicile.

Favoriser l'autonomie, l'accès aux droits, les parcours de réussite citoyenne et éducative formalisent pour la CABBALR un vecteur essentiel d'intégration, de formation et d'inclusion de tous les publics couvrant une dimension intergénérationnelle. Elle mobilisera pour cela les ressources et acteurs professionnels relevant notamment du cadre global du CTG, de la charte handicap et du CISPD et s'appuiera sur le réseau d'éducation populaire.

Au titre de son développement économique, la CABBALR portera une stratégie de marketing territorial intégrée conciliant une offre étendue de services auprès des entreprises et des porteurs de projets couvrant plusieurs domaines (le soutien aux réseaux d'acteurs et entrepreneurs économiques, l'accompagnement et le soutien aux créateurs et projets structurants, le développement de l'offre foncière et immobilière, le renouvellement des ZAE).

Cette ambition s'accompagnera d'actions de soutien à l'alternance et aux parcours de formation continue dans le but de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, d'actions facilitant le rapprochement entre offre et demande d'emploi et le déploiement d'outils au service de l'entrepreneuriat, le développement du secteur de l'ESS et de l'innovation technologique.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et l'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Dans la continuité du partenariat instauré entre la CABBALR et le Département, et au regard des récentes adoptions des pactes départementaux (2023-2026) et du projet de territoire de d'Agglomération (2022-2032), cette nouvelle contractualisation pose le cadre et les principes généraux du partenariat à partir de 3 axes stratégiques.

Axe 1: conforter la qualité de vie des habitants

La Communauté d'agglomération est un territoire polycentrique organisé en bassins de vie autour de la ville de Béthune, centre administratif et maillé par un réseau de communes moyennes et de centres bourgs qui assurent des services relais et de centralités.

Renforcer la collaboration entre les services de nos collectivités vise à conforter la lisibilité des services existants et à assurer à tous les publics et sur l'ensemble de l'Agglomération, un premier niveau d'accueil social de proximité. Il s'agit de faire de l'accueil de tous les habitant(e)s, au plus près de leur lieu de vie, une mission partagée par les acteurs des Solidarités, dans l'esprit de **l'accueil social inconditionnel de proximité porté par le Département.**

La structuration de l'offre induit également de la compléter et de la structurer en favorisant le travail en complémentarité et dans le respect des compétences et dispositifs des deux structures.

Ainsi, et dans des domaines variés, **l'Agglomobile**, service itinérant prochainement mis en place par la CABBALR, voire les actions initiées dans le cadre du **Projet Alimentaire de Territoire** illustrent cette dynamique partenariale et participent au rapprochement de l'offre au plus près des habitant(e)s. Les complémentarités seront recherchées chaque fois que



possible entre les collectivités et leurs partenaires.

Si le partenariat entre les collectivités s'inscrit principalement dans le champ des Solidarités, il doit également permettre de dépasser les obstacles **d'accès à la culture et au sport**. Sources d'épanouissement, de bien-être, elles fédèrent largement les habitants et touchent toutes les générations.

Cette coopération permettra en parallèle de conforter la qualité de l'offre locale, de développer et de moderniser les équipements existants notamment en référence au Plan piscines communautaire, voire de construire de nouvelles structures, telle que la Cité de la musique et de la danse.

Les programmations relevant de la **diffusion culturelle, y compris « hors les murs »**, ou de la mise en réseau d'équipements, seront encouragées dans le but d'irriguer largement le territoire et de valoriser l'ensemble des ressources

mobilisées auprès des habitants Cette volonté se traduira notamment dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture mis en œuvre par la CABBALR, le Département et la DRAC, et du soutien de l'EPCC « Cité des Électriciens » porteur et diffuseur d'actions d'éducation, culturelles et de promotion touristique.

Le maillage et la diffusion des services supposent également des **solutions adaptées pour faciliter les déplacements internes** au territoire, innovantes et durables, à l'instar du transport d'utilité sociale envisagé par l'Agglomération.

À ce titre, le Département est engagé en faveur du développement et l'accompagnement des modes doux et alternatifs à l'autosolisme, en complément de ses politiques sur les voies départementales. Les élus de la CABBALR se sont également exprimés en faveur d'une mobilité plus vertueuse et l'ont identifiée parmi les enjeux du Projet de Territoire.

Fortes de cet enjeu commun, les deux collectivités entendent poursuivre les aménagements assurant **un réseau cyclable cohérent et sécurisé** ainsi qu'un maillage plus fin des **aires de co-voiturage et de la desserte des pôles gare**.

Les choix d'aménagements et d'équipements, ainsi que l'accompagnement des projets portés par d'autres entités, s'appuieront sur les préconisations du schéma cyclable, défini par Artois Mobilités, et partagé par les parties prenantes dont le Département. Au-delà d'assurer une **continuité en modes doux** et une cohérence dans le **réseau maillé des aires de covoiturage**, les projets tiendront compte également de l'opportunité d'équiper certains sites en mobilier urbain ou d'y intégrer de nouveaux services.

Ces démarches pourront trouver leur prolongement au travers du développement du cyclotourisme via la Voie Verte du Canal d'Aire et l'EV5.

Axe 2 : mobiliser les ressources en faveur de l'inclusion

L'accès aux droits représente un enjeu de cohésion sociale pour les deux collectivités. Si les actions permettant d'y répondre requièrent une mobilisation et une coordination de l'ensemble des intervenants, la lisibilité des services existants peut être améliorée par **une démarche de mé-**

diation, « d'aller vers » auprès des personnes les plus en difficulté.

L'organisation du Département dont les services sont territorialisés afin d'être au plus proche des habitants, ou encore la tenue de permanences sociales dans les communes les plus structurantes y contribuent.

Il s'agit maintenant d'aller plus loin en structurant le **réseau des acteurs** afin d'améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des usagers et d'éviter leur errance administrative, dans une logique de guichet intégré.

La dématérialisation des services publics, présentée comme un levier d'amélioration de l'accès de tous et de toutes à ses droits, pour une majorité d'usagers peut également et de manière indirecte accentuer le phénomène de fracture numérique et isoler les citoyens de leurs services publics, les personnes en situation précaire, les personnes âgées étant les plus en difficultés face au « tout-numérique ». C'est dans ce cadre que des actions menées pour lutter contre **l'illectronisme et l'illettrisme** seront initiées collectivement au sein de l'agglomération.

L'accompagnement des personnes vulnérables dans leurs parcours de santé compte parmi les priorités du contrat, au même titre que le dévelop-



pement de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Les **Contrats Locaux de Santé et de Santé mentale**, portés par la CABBALR et dont le Département est signataire, traitent des inégalités territoriales et sociales de santé, au travers notamment de démarche de médiation santé, ou de promotion des métiers de la santé auprès des collégiens. La coopération dans ces domaines sera poursuivie.

Le Département apportera également son soutien et son retour d'expérience en matière de lutte contre la désertification médicale, dans le cadre de la création du **centre de santé intercommunal pluridisciplinaire avec antennes initiée par l'agglomération en collaboration avec les communes concernées**.

Selon la même approche, au titre de **la prévention et de l'accès aux droits**, le partenariat s'attachera en particulier à la mise en œuvre de la Charte Handicap renouvelée, de la politique du « Bien Vieillir », aux déclinaisons opérationnelles de la Convention Territoriale Globale associant le Département, la CABBALR et la CAF et du protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne et à la prévention des violences intrafamiliales par l'action des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.



Axe 3 : renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Le diagnostic préalable à la définition du projet du territoire de la CABBALR mettait en exergue l'importance de conforter l'attractivité de l'agglomération, son image et son cadre de vie auprès de ses résidents et à une échelle plus large dans la perspective d'attirer de nouveaux habitants.

Sur le plan résidentiel, nos collectivités pilotent des dispositifs qui concourent à préserver voire à améliorer **le cadre de vie des habitants**, tenant compte de la nécessaire adaptation aux changements climatiques.

En milieu rural, les communes peuvent être accompagnées financièrement par le Département et la CABBALR pour des **d'aménagements de centres-bourgs, d'espaces publics de qualité, la création d'équipements, ou encore la préservation du patrimoine bâti**.

Dans le cadre de l'**Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier**, ou du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**, les deux collectivités apportent leurs concours à la rénovation intégrée des cités et à la modernisation des équipements publics, en collaboration avec les bailleurs sociaux.

La complémentarité des actions s'illustre également en amont de la réalisation de travaux de voiries et réseaux divers qui nécessitent une **coordination entre les services**, ou encore en faveur de la **préservation et de la gestion de milieux naturels**, au titre d'une réflexion partagée sur du foncier communautaire présentant un potentiel écologique ou plus largement à l'échelle de la Trame Verte et Bleue territoriale et de démarches de promotion et de sensibilisation, dans l'esprit du Défi Biodiv'62.

L'attractivité de l'agglomération repose également sur la valorisation



Photo Yannick Cadant

et le **déploiement d'équipements et sites à fort rayonnement** tels que les équipements de loisirs avec le Parc d'Olhain, le stade de glisse à Nœux-les-Mines, la base sportive à Beuvry, l'ARENA Béthune-Bruay, Geotopia, les sites de la chaîne des Parcs, les sites présentant une dimension patrimoniale comme le Parc du Quinty, les équipements du tourisme fluvestre déclinés du schéma d'aménagement fluvial de la CABBALR et les parcours touristiques : EV5, Vélo Route, Via Francigena, Route Dartagnan, sites et itinéraires au sens du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires...

En matière touristique, le partenariat entre le Département et l'Agglomération ciblera notamment

les **pilliers de la destination touristique**, en s'appuyant sur l'Agence de Développement et de Réservation Touristique - ADRT - Pas-de-Calais Tourisme et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

Les projets à mettre en œuvre sur le territoire de l'Agglomération devront participer au déploiement des **équipements et sites présentant un fort rayonnement**.

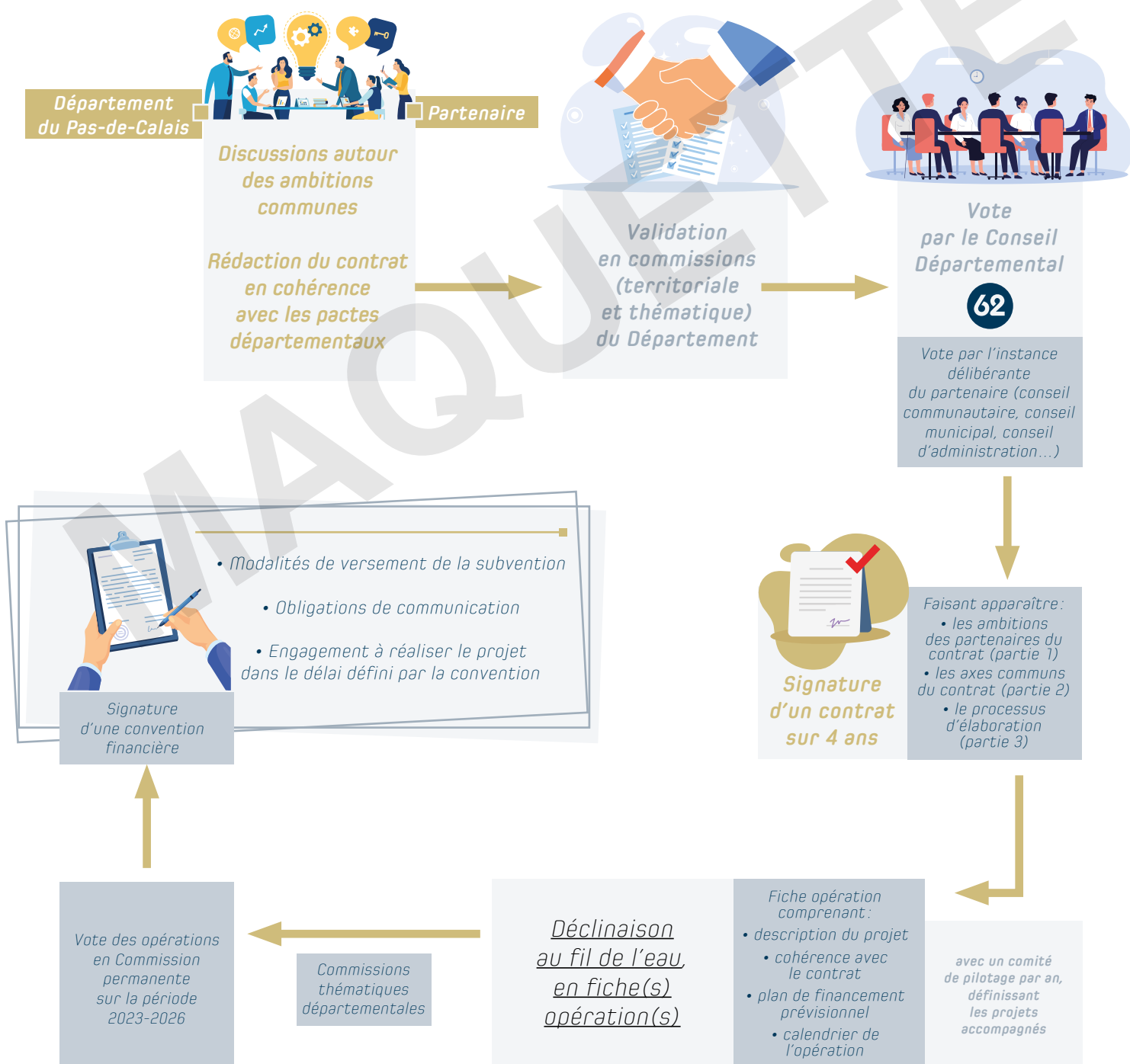
Une offre éclectique qui ouvre de réelles perspectives quant à la capacité de drainer une clientèle plus large à partir d'une diversité de produits touristiques dans les domaines de l'itinérance et des modes doux, du patrimoine, de la gastronomie, de la découverte économique et du tourisme inclusif.

Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'éla-

boration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées

que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a permis d'établir 3 axes de travail partagés :

- Conforter la qualité de vie des habitants ;
- Mobiliser les ressources en faveur de l'inclusion ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire de l'agglomération.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

Jean-Claude LEROY

*Pour la Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Le Président,*

Olivier GACQUERRE

- *Au-delà des contrats :
l'action du Département...*



Belfroi de Béthune restauré

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

5691 bénéficiaires
soit 27 037 941 €



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

1370 bénéficiaires
soit 9 010 490 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

9 085 foyers allocataires
soit 60 540 488,90 €



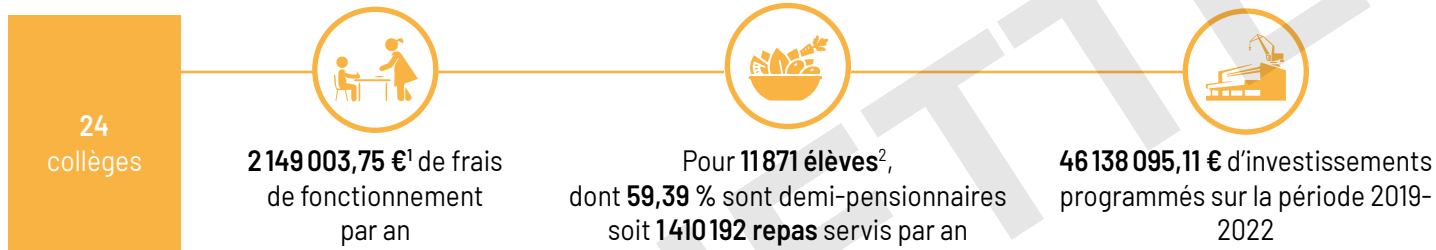
Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

358 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 1 468 581 € d'investissements de 2019 à 2022 notamment ou la restauration du beffroi de Béthune et de Cité des électriciens à Bruay ou la construction des médiathèques de Gonnehem et Labourse.
- 4 336 549 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour le centre dramatique national et la Comédie de Béthune



Pour le sport,

- 4 695 807 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



• 117 projets, sur 53 communes pour 3 224 165,75 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 32 223 132,46 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, les centres d'incendie et de secours d'Auchel, Béthune, Bruay-Houdain, Haisnes-Vermelles, Lillers, Nœux-les-Mines, et Saint-Venant.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Artois

Côté partenaire :

- Direction générale des services